

L'an deux mil dix-neuf, le premier avril à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune de Dampierre-les-Bois s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc TIROLE.

Etaient présents : Mme Claire BERTHELOT, M. Claude DOROT, M. Jacques EGGENSCHWILLER, M. Jean-Claude JOURDAIN, M. Daniel LEHMANN, M. Vincent MULLER, M. Lionel PIEGELIN, Mme Evelyne PISANI, M. René RICHE, Mme Gisèle THIERY, M. Marc TIROLE, M. Gilles VALDENNAIRE.

Etaient absents excusés : Mme Tatiana CARON LAGNACH ayant donné procuration à M. VALDENNAIRE, Mme Gaëlle DAUCOURT, M. Hervé GARRET, Mme Maryse GRANDJEAN ayant donné procuration à Mme PISANI, Mme Danielle LORION, Mme Annelise TABEL.

Etait absent non excusé : Néant.

Il a été prononcé, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mr Lionel PIEGELIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées après avoir obtenu la majorité des suffrages.

Date de la convocation du conseil municipal : 26 mars 2019.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte de gestion 2018
- 2 – Approbation du compte administratif 2018
- 3 - Affectation du résultat
- 4 – Vote des subventions 2019
- 5 – Vote des taux d'imposition 2019
- 6 - Vote du budget primitif 2019
- 7 – Approbation du rapport de la CLECT
- 8 - Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 4 février 2019.

**N° 01-04-2019 – FINANCES : APPROBATION COMPTE de GESTION 2018 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le trésorier municipal.

Après s'être assuré que la trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**CONSIDÉRANT** que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**N° 02-04-2019 – FINANCES : VOTE du COMPTE ADMINISTRATIF 2018 :**

Sous la présidence de M. Vincent Muller, 1<sup>er</sup> adjoint, le Conseil municipal examine le compte administratif 2018 de la commune qui s'établit ainsi :

<b>Compte administratif</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	830 661.72 €	1 101 490.50 €
Section d'investissement	610 852.36 €	255 636.72 €
Reste à réaliser	287 386.00 €	265 000.00 €

**Hors de la présence de M. le Maire Marc TIROLE**, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, le compte administratif 2018, constate l'identité des valeurs avec le compte de gestion et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-de dessus.

**N° 03-04-2019 – FINANCES : AFFECTATION du RESULTAT de FONCTIONNEMENT de l'EXERCICE 2018 :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître : - un excédent reporté de 967 943.74 €.

**AFFECTATION DE RESULTAT 2018**

Fonctionnement	
Résultat exercice 2018	270 828.78 €
Résultat antérieur reporté	697 114.96 €
Résultat à affecter	967 943.74 €
Investissement	
Résultat exercice 2018	-355 215.44 €
Résultat antérieur reporté	176 103.90 €
Solde exécution investissement <b>D001</b>	-179 111.54 €
Solde des restes à réaliser de 2018 - RAR	-22 386.00 €
Besoin de financement investissement	-201 497.54 €
AFFECTATION	
Affectation en recettes d'investissement <b>R1068</b>	201 497.54 €
Report en fonctionnement <b>R002</b>	766 446.20 €

**N° 04-04-2019 – FINANCES : SUBVENTIONS 2019 :**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2019</b>
Comité des Fêtes	<b>1 000.00 €</b>
Dampierre Foot	<b>2 800.00 €</b>
Espoir et Vie Paroisse	<b>370.00 €</b>
Société d'Histoire naturelle	<b>50.00 €</b>
Tennis	<b>320.00 €</b>
Anciens combattants	<b>80.00 €</b>
APASAD	<b>5 575.98 €</b>
Association DEFI	<b>50.00 €</b>
Eglise luthérienne	<b>150.00 €</b>
Fanfare Espérance	<b>1 700.00 €</b>
FJEP	<b>1 900.00 €</b>
Nos amis le Chats	<b>100.00 €</b>
Restos du cœur	<b>200.00 €</b>
Soli-cites	<b>1 390.00 €</b>

Vu l'avis favorable de la commission finance réunie le 25 mars dernier,  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce pour l'octroi des subventions ci-dessus listées.  
Les crédits seront inscrits au Budget primitif 2019.

**N° 05-04-2019 - FINANCES : VOTE des TAUX D'IMPOSITION des TAXES DIRECTES LOCALES 2019 :**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;  
Compte tenu de ces éléments, le Maire propose au Conseil municipal de reconduire les taux de 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- **Taxe d'habitation = 10.24 %**
- **Foncier bâti = 20.44 %**
- **Foncier non bâti = 29.95 %**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

**CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

**N° 06-04-2019 – FINANCES : VOTE du BUDGET PRIMITIF 2019 :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal vote le budget primitif 2019 comme suit :

<b>Budget 2019</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Section de fonctionnement	1 798 421.20 €	1 798 421.20 €
Section d'investissement	1 371 958.74 €	1 371 958.74 €
<b>TOTAL SECTIONS</b>	<b>3 170 379.94 €</b>	<b>3 170 379.94 €</b>

**N° 07-04-2019 – PMA - APPROBATION du RAPPORT de la COMMISSION LOCALE d’EVALUATION des CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) :**

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l’article 1609 nonies C ;

Vu l’arrêté préfectoral n° 25-2016-09-17-001 portant création d’une communauté d’agglomération par fusion entre la communauté d’agglomération du Pays de Montbéliard, la communauté de communes des Trois Cantons, la communauté de commune des Balcons du Lomont et la communauté de communes du Pays de Pont de Roide et extension aux communes d’Allondans, Dung, Echenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Sainte-Marie et Semondans ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C 2017/48 du 30 mars 2017 approuvant la création de la commission locale d’évaluation des charges transférées ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° C 2018/146 relative à l’harmonisation des compétences librement consenties ;

Vu le rapport de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en séance le 28 février 2019.

Le 28 février 2019, la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s’est réunies afin, conformément aux dispositions de l’article 1609 nonies C du code général des impôts, d’évaluer le coût net des charges transférées résultant du maintien et de l’extension à l’ensemble du territoire communautaire de la compétence « service de secours et de lutte contre l’incendie (versement d’un contingentement au SDIS et participations aux casernes) ».

Conformément à l’alinéa 7 du IV de l’article 1609 nonies C du code général des impôts, il appartient aux conseils municipaux, par délibérations concordantes, d’approuver le rapport de la CLECT.

Ces délibérations doivent être prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par Madame la Présidente de la CLECT.

Les membres du conseil municipal sont donc invités à approuver le rapport de la CLECT du 28 février 2019, d’autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents et de notifier la décision ainsi prise à Monsieur le Président de la Communauté d’Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité de ses membres, décide,

- d’approuver le rapport de la CLECT en date du 28 février 2019 tel que présenté en annexe ;
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer les documents y afférents,
- de notifier cette décision à Monsieur le Président de la communauté d’agglomération.

**N° 08-04-2019 - QUESTIONS DIVERSES :**

- **Travaux rue des Petits Parterres** : en cours de réalisation par l'entreprise Climent T.P.  
Le Conseil valide le dépassement des quantités du marché en autorisant le Maire à signer une décision de poursuivre les travaux (le marché passe de 68 479,70 € à 79 100,00 €).

- **Travaux sanitaires Temple** : terminés fin mars.

- **ZAC Saint-Laurent** : M. Tirole a reçu une personne de la société Ages et Vie pour un projet d'étude sur la future ZAC.

- **Révision du PLU** : Une réunion publique est programmée le lundi 15 avril 2019 à 18 h 30 en Mairie.

**Ordre des délibérations traitées lors de la présente séance :**

01-04-2019 – Approbation compte de gestion 2018

02-04-2019 – Vote du compte administratif 2018

03-04-2019 – Affectation du résultat de fonctionnement de 2018

04-04-2019 – Subventions 2019

05-04-2019 – Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019

06-04-2019 – Vote du budget primitif 2019

07-04-2019 – Approbation du rapport de la CLECT

08-04-2019 – Questions diverses